

La carte d'identité électronique

Le point de la situation

En collaboration avec The eID Company, Decavi a organisé récemment un séminaire consacré à la carte d'identité électronique. Nous en possédons tous une, mais son utilité est encore loin de sauter aux yeux, du moins à ceux des assureurs ou des institutions financières. Lors du séminaire, les orateurs ont approfondi cette nouvelle matière.

L'eID est un document d'identification. Quelque huit millions de Belges possèdent aujourd'hui cette carte électronique, un nombre qui correspond à peu près à l'ensemble des citoyens âgés de plus de douze ans. Huit cent mille étrangers auront eux aussi sous peu une pareille carte électronique. L'eID a comme objet d'être une clé d'accès, par exemple, aux données reprises dans le registre national, à Tax on Web, etc.

Sur la carte elle-même figurent de manière visible les informations à caractère personnel qui se trouvaient déjà reprises sur l'ancienne carte d'identité, à l'exception de l'adresse du titulaire. La raison principale en est que les nos compatriotes déménagent assez régulièrement. Cette dernière donnée se trouve néanmoins sur la puce, avec un certain nombre d'autres données cryptographiques. Il ne s'y trouve par contre pas de clé d'encryptage (vous ne pouvez quand même rien changer), d'espace de stockage ni de données biométriques telles qu'une empreinte digitale ou une photographie à haute résolution. Cette carte ne peut d'ailleurs jamais non plus servir à des opérations bancaires.

De toutes les données reprises sur l'eID, une seule peut faire l'objet d'une modification, à savoir l'adresse du titulaire. Cette adaptation peut s'effectuer à la maison communale.

La carte comprend à la fois des informations sécurisées et des informations non sécurisées. Les données à caractère personnel vérifiées par le registre national - en d'autres termes: la preuve que la personne existe réellement - ne sont pas protégées. On peut les déchiffrer sur la puce sans devoir faire intervenir le code pin. La cryptographie est protégée par le pin. Cette information ne se trouve que dans la puce et il n'en existe pas de back-up.

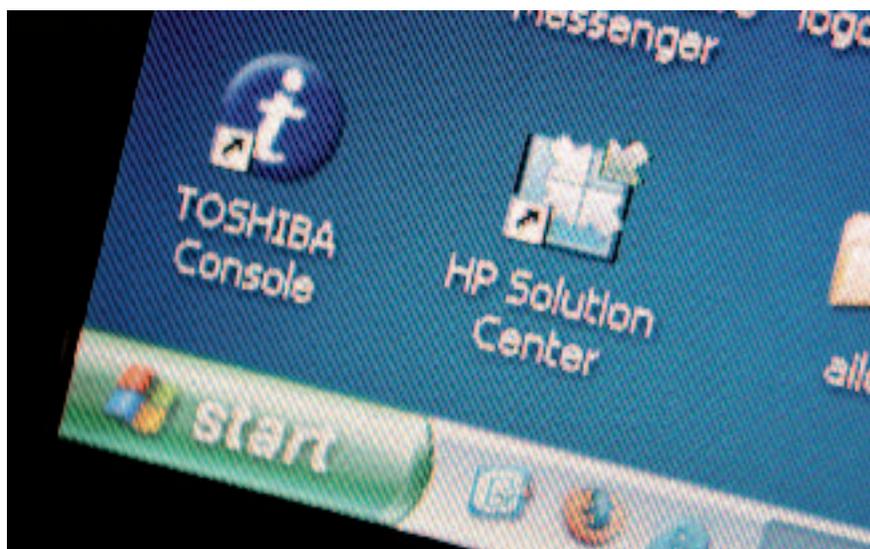
FONCTIONS

A quoi l'eID peut-elle servir?

- A la capture de données: vous pouvez lire les données de l'eID et de cette manière éviter des erreurs. Et non seulement quand le client est à vos côtés, mais également 'remote', via Internet, lorsque le client est chez lui et introduit sa carte dans le lecteur;
- à l'authentification. Vous avez la certitude qu'il s'agit d'une identité valide. Vous avez en face de vous un citoyen qui existe réellement, et une carte valide. Utile dans le cadre, par exemple, d'un volet 'mon dossier' sur le site Web d'un assureur;
- à une signature électronique. C'est là un des principaux avantages. Cette signature a légalement la même valeur qu'un document signé à la main. La signature électronique est reconnue légalement. Vous pouvez même garantir de cette manière qu'un document électronique provient de vous et qu'il n'a pas été modifié. Conséquence: on peut faire signer un contrat à distance, mais également constituer numériquement des archives légales et à long terme.

EXEMPLES

Une carte d'identité électronique peut, par exemple, être très pratique si quelqu'un souhaite ouvrir un compte en banque en ligne. A présent, le client doit fournir une



L'eID permet de contrôler à distance des données du client. Cela peut se faire par Internet, lorsque le client est chez lui et qu'il introduit sa carte dans le lecteur.

→



L'eID peut être utilisée pour collecter et valider les informations relatives à la clientèle, conformément aux règles de la compliance, tout en réduisant la masse des archives papier.

copie de sa carte d'identité et la copie d'une facture d'une institution d'utilité publique (pour avoir l'adresse correcte). Toutes ces informations se trouvent d'office sur l'eID. Cela signifie moins de frais pour le client, qui ne doit pas se procurer des documents, faire des copies ni adresser des courriers postaux.

Dans le secteur de l'assurance également, l'eID peut être d'une grande utilité, par exemple pour vérifier la validité de la carte verte ou pour contrôler si quelqu'un est solvable dans le cadre de l'octroi d'un prêt hypothécaire.

KNOW YOUR CUSTOMER

Denis Caprasse et Joke Lierman, de PricewaterhouseCoopers, ont abordé le thème de la compliance. Ils traitaient plus précisément de la manière dont l'identification d'un client constitue une composante intégrale du processus KYC (*Know your customer*).

En tant qu'assureur, vous avez besoin d'un grand nombre d'informations sur votre client. Mais comment et où pouvez-vous les stocker réglementairement? Un certain nombre de réglementations s'appliquent effectivement à ce stockage de données, telles que la directive sur l'intermédiation en assurance et la MIFID (*Markets in Financial Instruments Directive*) auxquelles il est requis de se conformer. A cet effet, la carte électronique peut être d'un réel appoint.

L'affaire n'est pas sans présenter un côté pratique. Une erreur peut se glisser lorsqu'on remplit un questionnaire ou qu'on fournit des réponses. On utilise à présent la copie de la carte d'identité; avec la carte d'identité électronique, toute information est automatiquement correcte.

Pourquoi le processus KYC est-il aussi important? Il peut vous préserver d'une atteinte à la réputation (et de ses conséquences financières), vous ne courez aucun risque de compliance et - c'est peut-être primordial -, si vous connaissez votre client, vous pouvez lui proposer les produits appropriés.

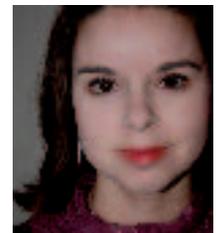
L'EID ET LA COMPLIANCE

Avec la carte d'identité électronique, les archives papier peuvent être largement réduites. Ces archives accaparent aujourd'hui encore un important volume, et leur utilité est discutable. Le scan ou la copie d'une carte d'identité sont malaisés à traiter. Celui qui remplit des documents en ligne à partir de l'eID ne peut pas commettre d'erreur contrairement à celui qui doit retransmettre les données d'un document rempli à la main. Cette procédure est moins coûteuse et garantit la qualité des données, ce qui n'est pas toujours le cas des copies.

MAIS IL Y A UN MAIS

Pour le moment, l'utilisation de l'eID reste très limitée, même dans le monde bancaire. Il n'est pas toujours simple de trouver le juste équilibre. Dans certaines affaires, l'absence de contact personnel est à considérer comme un risque aggravé (par exemple, en cas de vente de produits complexes).

En bref, le développement de l'eID est un élément positif. Know Your Customer est bien plus que l'identification du client. L'eID peut être utilisée pour collecter et valider les informations relatives à la clientèle, conformément aux règles de la compliance, en les rendant plus aisément accessibles et en réduisant la masse des archives papier.



Liesbet Corthout